Council of Europe
Conseil de l'Europe

PUBDGIV039

Assistance technique pour un centre informatique de documentation sur le patrimoine à Malte

Exemplaire à conserver

Patrimoine architectural, nº 23

Assistance technique pour un centre informatique de documentation sur le patrimoine à Malte

Rapport établi par l'expert
nommé par le Conseil de l'Europe
Malte, novembre 1991

Patrimoine architectural, n° 23

Les éditions du Conseil de l'Europe, 1992

Edition anglaise :

Technical assistance for a computerised heritage documentation centre in Malta

ISBN 92-871-2139-7

Strasbourg, Conseil de l'Europe, Service de l'édition et de la documentation
ISBN 92-871-2138-9
© Conseil de l'Europe, 1992
Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

TABLE DES MATIERES

		Page
	Préface	5
	Principales recommandations	6
1.	Un centre informatique de documentation sur le patrimoine pour Malte	7
2.	Le patrimoine architectural	9
3.	Inventaire pour la protection du patrimoine culturel maltais	11
4.	Enregistrement des monuments	14
5.	Fichiers de base de données	15
6.	Projet de fichier "Monuments"	16
	i. données centrales	16
	ii. données supplémentaires	19
	iii. données de gestion	20
7.	Projets de fichiers patrimoniaux connexes	21
	i. sites archéologiques	21
	ii. sites marins	24
	iii. peintures, sculptures, arts décoratifs et objets de musée	26
	iv. fichier personnel	29
	v. fichier institutions	30
Annexe I.	Fiche actuelle d'acquisition de données	31
Annexe II.	Proposition de fiche d'acquisition de données	35

PREFACE

Le présent rapport a été établi à la suite d'une mission effectuée à Malte en novembre 1991. Le Comité du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe avait confié à M. John BOLD, expert de la Commission royale des monuments historiques d'Angleterre, le soin de dégager les diverses questions soulevées par l'établissement d'un centre informatique de documentation sur le patrimoine architectural.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Elles se répartissent en deux groupes se rapportant d'une part à l'action sur le terrain relative aux monuments et, de l'autre, à une base de données sur le patrimoine.

A. Activités de terrain relatives aux monuments

A1. Il faut réexaminer le détail du programme d'activités de terrain relatives aux monuments, afin d'assurer que tous les renseignements nécessaires soient recueillis. Il s'agit d'activités prioritaires, car le travail de terrain est en cours et la planification comporte de sérieux impératifs.

A2. Pour mettre en œuvre les activités de terrain selon des modes permettant une informatisation directe, il faut affiner l'actuelle fiche d'acquisition de données.

A3. Il est recommandé de retenir les services de six professionnels à temps plein qui assumeront les activités de terrain sur une période de cinq ans, avec l'assistance d'un secrétariat approprié et, l'heure venue, d'informaticiens.

B. Base de données sur le patrimoine

B1. Il est recommandé que les autorités maltaises examinent à nouveau le coût et les avantages de l'établissement d'une base de données unifiée sur le patrimoine de monuments, de sites et d'objets meubles.

B2. Il faudra désigner un consultant qui aiderait les autorités compétentes à définir les conditions opérationnelles d'une base de données unifiée. On devrait tenir compte de l'information acquise et des besoins des utilisateurs du système.

B3. Lorsqu'on aura défini les conditions opérationnelles, on demandera à un analyste fonctionnel - engagé comme consultant - de définir les éléments techniques répondant aux besoins opérationnels et aux attentes. Ce sont des préliminaires essentiels à la conception et à la construction d'un système, et ils doivent tenir compte des besoins des utilisateurs, des normes d'une information partagée et de ses modes de présentation.

1. UN CENTRE INFORMATIQUE DE DOCUMENTATION SUR LE PATRIMOINE POUR MALTE

L'évaluation du besoin d'une base de données sur le patrimoine architectural a révélé que Malte pouvait offrir l'occasion de créer une base de données unifiée sur le patrimoine, couvrant non seulement les bâtiments et sites, mais aussi les objets meubles, peintures, sculptures et pièces de musée. Les intérêts des autorités chargées de la conservation de ces ressources culturelles sont presque inextricablement liés, ou apparaissent certainement tels aux profanes, ce qui rend la création d'une base de données intégrée particulièrement utile aux fins de gestion et d'information. Il est donc proposé de poursuivre l'examen du besoin d'un système de données sur le patrimoine. Néanmoins, avant d'aller plus loin, il faut considérer une analyse détaillée des exigences opérationnelles tenant compte des avantages de la planification, de la gestion du patrimoine, de l'information du public et du touriste, ainsi que de la recherche universitaire. Un tel système paraît réalisable, en partie parce que les ressources culturelles sont limitées, mais aussi parce que, dans tous les domaines, le développement des inventaires informatisés en est à ses débuts.

Dans le cadre du système général, on pourrait créer des fiches de données séparées se référant les unes aux autres en vue d'un usage facile. Le présent document s'attache surtout aux monuments, car on travaille déjà à l'étude sur les bâtiments historiques, et les changements actuels faciliteront l'enregistrement des données à l'avenir; mais on fournit également des projets de listes de rubriques pour les fichiers connexes : sites archéologiques et marins, pièces de musée, peintures et sculptures in situ et en musée, avec fichiers coordonnés pour les personnes et institutions. Tous ces éléments peuvent être reliés au sein d'un système de données sur le patrimoine. La liste des rubriques proposées doit être examinée par les experts compétents, de concert avec les directions de la planification, de l'archéologie et des musées.

On s'attache ici davantage au contenu éventuel d'une base de données plutôt qu'à sa forme, car aucune recherche n'a été faite sur le système actuellement en usage dans le secteur public maltais, ni sur les difficultés et le coût de l'adoption de nouveaux systèmes. Les domaines énumérés pourraient être traités dans la plupart des systèmes; cependant, pour la mise en œuvre de ces propositions, on suppose une structure relationnelle, bien qu'il soit recommandé d'éprouver cette hypothèse par une nouvelle analyse. Les bases de données relationnelles comportent des structures d'enregistrement permettant de conserver dans plusieurs fichiers l'information contenue dans un même enregistrement. Les principaux fichiers correspondent aux entités qui ont été définies: objet, sujet, personne, lieu. Des fichiers séparés et reliés au sein d'un système relationnel permettent à l'utilisateur de poser des questions s'adressant à deux fichiers ou plus. De tels systèmes permettent également de répéter des zones ou groupes de zones, afin de traiter des éléments ou variables multiples, ce qui accroît grandement la souplesse du système. Il est fortement recommandé qu'un analyste fonctionnel soit consulté avant la création de bases de données et l'achat d'équipement.

Il importe de reconnaître qu'il faut prévoir, dans tout programme de mise en œuvre, le temps nécessaire pour permettre les inévitables modifications et affinements qu'exige un système après sa mise en place. Le système doit aussi assurer que l'information entrée dans les fichiers puisse être consultée et validée avant d'être complète, afin de permettre des amendements éventuels et l'introduction de renvois.

Même le plus modeste système d'information peut tirer avantage de son passage par une série de stades distincts assurant que tous les intéressés sont tombés d'accord sur telle phase particulière avant d'aborder la suivante, et que cet accord et l'action future nécessaire sont dûment enregistrés. L'élaboration d'un projet doit prévoir au minimum:

- la spécification et la justification du besoin;
- l'indication des avantages opérationnels et financiers;
- le maintien d'une qualité d'information de niveau commercial;
- l'estimation des besoins en matière de financement, de ressources humaines et de formation;
- l'analyse fonctionnelle;
- l'analyse organique;
- la construction de systèmes;
- l'épreuves des systèmes;
- l'acceptation de l'utilisateur;
- la production d'un manuel d'utilisateur;
- l'information de l'utilisateur;
- la réalisation;
- l'examen post-réalisation;
- la spécification des modifications et améliorations.

L'initiative appartient, pour plusieurs de ces phases, aux gestionnaires et utilisateurs locaux. Il est essentiel d'assurer que concepteurs et constructeurs des systèmes ne soient pas congédiés tant que les utilisateurs ne sont satisfaits du produit et, lorsqu'on a fait appel à des consultants de l'extérieur, que le contrat ne soit pas résilié jusqu'à ce que le personnel des organismes qui les ont retenus ne soit assez familiarisé avec le fonctionnement du système pour être en mesure de l'affiner eux-mêmes sans poursuivre le recours à une assistance extérieure. Il faut souligner qu'il s'agit d'un long processus et que les raccourcis, si tentants soient-ils superficiellement, ne font qu'accumuler des problèmes pour l'avenir.

2. LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Le Conseil de l'Europe a choisi Malte, en 1967, comme milieu pilote pour l'organisation d'un inventaire sur fiches du patrimoine culturel. Cette initiative a été abandonnée en 1972, après confection de seulement 1 031 cartes. La faible dimension du pays (qui comprend les îles de Malte, Gozo, et Comino) et sa richesse en bâtiments et sites historiques en font un terrain d'épreuve idéal de tous nouveaux systèmes, et il est donc particulièrement approprié de choisir aujourd'hui encore le petit archipel pour une étude pilote faisant appel aux nouvelles technologies de la documentation. Plusieurs des problèmes et des possibilités qui ont inspiré le choix de Malte en 1967 sont toujours d'actualité en 1991/92. Un numéro spécial de l'Architectural Review (juillet 1969) célébrait le riche patrimoine de Malte, tout en mettant en garde contre un surdéveloppement risquant de la transformer en une autre zone gâchée par l'exploitation.

Le problème du surdéveloppement, accompagné d'un déclin général des activités agricoles, existe toujours, et le présent rapport ne peut faire mieux que de réitérer la recommandation formulée dans le Plan structural de Malte, en date de décembre 1990, voulant qu'on maintienne un contrôle strict, dans chacune des îles, de l'emplacement et du caractère de tout aménagement futur. Le patrimoine bâti de Malte est exceptionnel et trop peu connu (ce n'est que depuis l'indépendance de 1964 que les principaux monuments sont devenus accessibles au Maltais moyen, de sorte que le processus de compréhension et la sensibilisation du public - préludes nécessaires à la documentation - en sont à peu près à leur début). Comme le note le Plan structural, ce patrimoine va "de plusieurs importants monuments néolithiques, des restes des civilisations phénicienne et romaine, des rares exemples d'architecture indigène, chrétienne et médiévale ancienne, des grands complexes de la Renaissance et des ouvrages baroques créés sous le régime de l'Ordre de Saint Jean, aux exemples d'architecture militaire et civile britannique du 19^{e} siècle". La concentration d'un tel patrimoine dans un territoire relativement restreint "constitue un patrimoine national de grande valeur, non seulement pour Malte, mais pour la culture européenne et universelle" (Plan structural, 1990, par. 15.4-5). La dimension européenne a été mise en exergue en 1989, au cours du séminaire tenu en commun par le ministère de l'Education et le Conseil de l'Europe, sur "la route du baroque à Malte", dont les travaux ont été publiés sous le titre "Le baroque maltais" édité par G. MANGION. Les "Routes" du Conseil sont conçues pour mieux faire prendre conscience des caractéristiques nationales et régionales, et mettre en lumière les éléments communs qui contribuent à forger une véritable identité européenne. Une appréciation du patrimoine national est nécessaire pour cet accroissement de la sensibilité, non seulement aux fins de tourisme culturel et d'éducation, mais aussi dans le domaine de la limitation des aménagements. La compréhension du rôle que le patrimoine devrait jouer dans la planification créative est essentielle. Les nouveaux aménagements doivent toujours tenir compte de ceux qui existent, afin d'assurer le mariage harmonieux du vieux et du neuf. Ce n'est pas ici le lieu de plaider pour un type d'aménagement de préférence à d'autres, mais simplement de souligner l'importance d'un inventaire à jour des bâtiments et sites historiques permettant un accès rapide à l'information en tant qu'outil de planification et de service à la disposition de tous ceux qui en ont besoin.

Le défaut d'information appropriée a été fort justement noté dans le "Plan structural de Malte, rapport technique n° 51", publié en octobre 1990:

> "Il y a .... un manque d'information et d'analyse sur les caractéristiques spatiales et physiques du tissu urbain des centres historiques et des paysages ruraux. On ne dispose ni de carte convenable, ni d'études architecturales permettant une analyse des types d'habitations et des immeubles urbains dans différents centres, nécessaire pour l'établissement d'un programme de rénovation" (par. 6).

La formulation de propositions en vue d'études détaillées ou thématiques déborderait le cadre du présent document, qui se situe au niveau plus sommaire de l'information sur des bâtiments particuliers. On peut cependant suggérer que des recherches architecturales plus détaillées, relatives à des monuments soigneusement choisis, ou des études thématiques de groupes de monuments, pourraient apporter une meilleure compréhension et fournir ainsi une base plus solide que celle dont on paraît disposer aujourd'hui pour l'évaluation, en particulier, de constructions modestes, par exemple habitations des villes ou villages, bâtiments de ferme.

3. INVENTAIRE POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL MALTAIS

La Division des services de planification, en collaboration avec d'autres organismes, a établi un inventaire national de protection des bâtiments et sites. L'inventaire, réalisé par agglomération, indique les noms et adresses des bâtiments et la date de construction. Il ne repose pas sur une assise légale forte, mais on présume que les bâtiments de plus de 50 ans peuvent être considérés comme protégés, toute modification ou démolition exigeant un permis, qui doit être demandé à l'Office des permis de la zone de planification, lequel peut s'en référer à d'autres offices comprenant des représentants du gouvernement. Par exemple, un Office de l'esthétique contrôle les modifications aux façades; l'Office de l'ancien examine les demandes de construction à proximité des forts; l'Office de contrôle de la circulation examine les propositions mettant en cause le voisinage des grand-routes.

En 1990, reconnaissant la nécessité d'une plus large information aux fins de conservation, on a entrepris un inventaire de protection détaillé afin de classer à la fois les bâtiments et les groupes de bâtiments de plus d'une cinquantaine de centres historiques jugés particulièrement vulnérables. Un tel inventaire est fondamental si l'on veut donner quelque autorité au projet de désignation de trois classes de bâtiments d'intérêt architectural ou historique justifiant d'une protection. On espère qu'une législation appropriée - portant adoption du Plan structural par le parlement - sera votée en 1992. Sous l'égide de la Division des services de planification du ministère des Travaux publics, en association avec l'Université de Malte, on a établi jusqu'ici environ un millier de fiches d'acquisition de données couvrant trois agglomérations. Elles sont remplies par des étudiants en architecture et par des agents du département de planification, qui accomplissent ce travail à temps partiel, selon que leurs autres tâches le permettent. Comme on estime qu'il faudra autour de 50.000 fiches, il est évident que cette première identification exigera, au rythme actuel, une longue période. C'est là une source de difficulté pour un inventaire qui devrait respecter l'actualité de l'information.

La fiche d'acquisition de données de l'Inventaire de protection, préparée en 1990 par Mario Buhagiar, de l'Université de Malte, et expliquée dans son Manuel à l'usage des assistants de recherche, a été révisée ultérieurement et apparaît dans sa forme actuelle à l'annexe I. Elle consiste en deux parties, à l'avers et au revers d'une carte. La face 1 comprend lieu, description, date, type et protection, et un espace pour une photographie et des observations. On trouve à la face 2, l'histoire architecturale, une bibliographie, la propriété et d'autres photographies. Les cartes sont destinées à l'identification et à la description des bâtiments plutôt que des sites, dont les limites sont moins susceptibles de définition précise. Le terme de monument peut s'appliquer à la fois à des bâtiments isolés et à des groupes ou ensembles de bâtiments d'intérêt historique, mésologique ou artistique. (Dans la Loi n° X de 1988 sur les permis de construction (dispositions temporaires), la définition du monument aux fins de déclaration d'une zone de préservation ou de conservation suit les lignes directrices du Conseil de l'Europe établies par la Convention de Grenade de 1985.)

On prépare actuellement à l'Université des fiches de données analogues pour l'inventaire des sites archéologiques, et une étude des sites marins, distincte de l'inventaire, est en cours. Les données recueillies seront utiles lorsqu'on en arrivera à inventorier les dits sites marins. Il importe que ceux-ci soient couverts par l'inventaire, car la loi relative aux objets anciens protège les découvertes faites dans les fonds marins aussi bien que les terrestres. La révision récente de la Convention européenne sur le patrimoine archéologique pourra en temps et lieu avoir, pour les normes, des répercussions dont il faudra tenir compte.

Les fiches d'acquisition de données sur les monuments n'ont pas été conçues pour l'informatique. On pourrait peut-être informatiser les détails qu'elles contiennent, sous leur forme actuelle, mais des changements de conception et un classement plus clair - souhaitable dans tout système informatique - aideraient beaucoup à l'entrée et à l'extraction, et accroîtraient par conséquent l'utilité et l'applicabilité de l'information. Une part de l'information présentant un intérêt pourrait être tirée des détails descriptifs consignés sur les fiches, par ceux qui seront chargés d'introduire l'information dans la base de données; mais ce n'est pas à recommander de façon générale, car une telle opération exige des connaissances et des jugements architecturaux importants, que l'on n'attend pas normalement d'un informaticien. Il est préférable de structurer la fiche de manière que l'expert en architecture, sur le terrain et dans la magnétothèque, puisse la remplir et, après validation par un maître architecte, la transmettre à l'informaticien sous une forme permettant l'introduction immédiate dans un système.

Toute l'information, si elle est bien structurée, tiendrait facilement sur les deux faces d'une fiche de données, laissant peut-être un espace pour une photographie. Si l'on envisage de conserver l'actuel système d'enregistrement, avec modifications propres à faciliter l'extraction, des fiches clairement manuscrites introduites dans une base de données par un informaticien professionnel suffiront. Il conviendrait cependant de considérer l'emploi éventuel du balayage des données et de la reconnaissance optique des caractères. Les fiches pourraient être analysées aux fins d'entrée immédiate dans le système, et en ce cas il serait souhaitable que l'information y fût dactylographiée afin d'être lisible, et qu'on n'utilisât qu'une face de la fiche afin que la balayage pût se faire automatiquement sans qu'on eût à retourner chaque fiche. Il faudrait examiner plus avant que nous ne pouvons le faire ici les possibilités de balayage de l'information; mais vu le nombre relativement restreint de monuments en cause, on recommande un examen des coûts et des possibilités pratiques.

Dans le cadre du programme du Comité du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe, on a formulé des propositions de normes européennes de classement des monuments, qu'on évoquera ici sous l'expression "données centrales", et l'on recommande que l'inventaire maltais soit remanié pour répondre à ce dispositif, tout en respectant les besoins particuliers des utilisateurs, à Malte. Ces zones de données centrales comprennent les numéros de référence, la situation, la protection, la date, le type, les matériaux, les personnes et institutions compétentes. Cette information est disponible sur les fiches de données en usage à Malte, de sorte qu'il ne serait pas nécessaire de procéder à de nouvelles enquêtes sur les lieux. Il faudrait cependant un classement plus précis, afin de faciliter l'extraction. Nous donnons ci-après, sous le titre FICHIER MONUMENTS, une liste annotée des zones proposées. On trouvera à l'annexe II un avant-projet de fiche révisée d'acquisition de données. Il faut souligner qu'elle est exemplaire et non normative, et doit encore être

analysée, avant application éventuelle, à la lumière des besoins à la fois du travail de terrain et de la base de données. Comme l'information qu'elle contient est la même que celle des fiches de données en usage, on n'aurait pas besoin de retarder l'actuel inventaire pour créer une nouvelle fiche, puisque l'information sera par la suite transférable à un nouveau système sans enquête supplémentaire sur le terrain. On recommande cependant de veiller par priorité à la révision de la fiche de données, afin de ne pas accumuler un travail inutile pour l'avenir.

La Division des services de planification a déjà mis en train la création d'une fiche d'information géographique, et l'on devrait envisager la mise en place de systèmes d'extraction de toute l'information cartographique relative aux monuments et sites, détenue en base de données. Ils permettraient la visualisation et l'analyse de l'information sur les monuments et sites dans un cadre spatial, et non plus simplement comme des objets isolés, et pourraient en particulier aider à fournir l'information nécessaire pour la planification structurale, la gestion du patrimoine et les activités touristiques, qui gagneraient tous à être envisagés dans un cadre élargi.

4. ENREGISTREMENT DES MONUMENTS

Bien que le nombre de monuments de Malte soit modeste en comparaison de celui d'autres pays européens, l'actuel système ad hoc d'enregistrement n'est pas satisfaisant. Pour réaliser une enquête sur 50.000 monuments, au niveau nécessaire et dans un délai raisonnable, il faut une équipe professionnelle à temps plein d'au moins six personnes expertes en histoire architecturale. Vu la dimension des îles et la densité des bâtiments, on peut compter qu'une équipe de cinq personnes de terrain et d'un chef pourrait s'acquitter de la tâche minimale d'acquisition des données en l'espace d'environ cinq ans. Il faudrait adjoindre à ce personnel de terrain quelques employés de bureau et des informaticiens. Pour parler en termes britanniques, il serait souhaitable que les candidats à ce travail d'enquête fussent honorablement diplômés en histoire de l'art et de l'architecture, ou en un domaine équivalent, ou eussent une expérience confirmée dans le domaine en cause. Le principal investissement dans une oeuvre de catalogage comme celle qui nous occupe intéresse le personnel expert. Il serait inutile de dépenser de l'argent pour des systèmes informatiques si les données de base n'étaient de la plus haute qualité possible, compte tenu des contraintes de temps et d'accès aux biens. Il est évidemment souhaitable d'obtenir une information aussi juste que possible, en particulier lorsque celle-ci doit servir à la protection légale.

Un personnel bien formé pourrait procéder à un enregistrement analytique plus détaillé pour des bâtiments qui seraient exemplaires de types de construction très répandus. On pourrait les réaliser sur une base de projet thématique, avec des calendriers et objectifs définis.

5. FICHIERS DE BASE DE DONNEES

La liste suivante de rubriques pour les zones de la base de données envisagée a un caractère plus illustratif que prescriptif. Il faut apprécier ces rubriques à la lumière à la fois de l'analyse opérationnelle et de l'analyse fonctionnelle. Cette dernière aidera à ventiler les zones proposées en leurs entités logiques (par exemple, situation, événement) et à reconnaître les éléments des divers ensembles d'information (monuments, sites, objets) communs à plusieurs d'entre eux (par exemple, nom, situation, état etc.). On verra que nombre de zones d'information sont communes à plusieurs fichiers, de sorte qu'on peut réaliser d'importantes économies d'espace dans l'enregistrement de l'information. L'analyse indiquera également les liens déjà immanents entre les diverses zones d'information et ceux qu'il faut construire pour répondre aux besoins opérationnels et à ceux des utilisateurs. On peut considérer les parties distinctes d'un système de données sur le patrimoine simplement comme trois composants liés entre eux, renfermant des éléments partagés et se référant les uns aux autres:

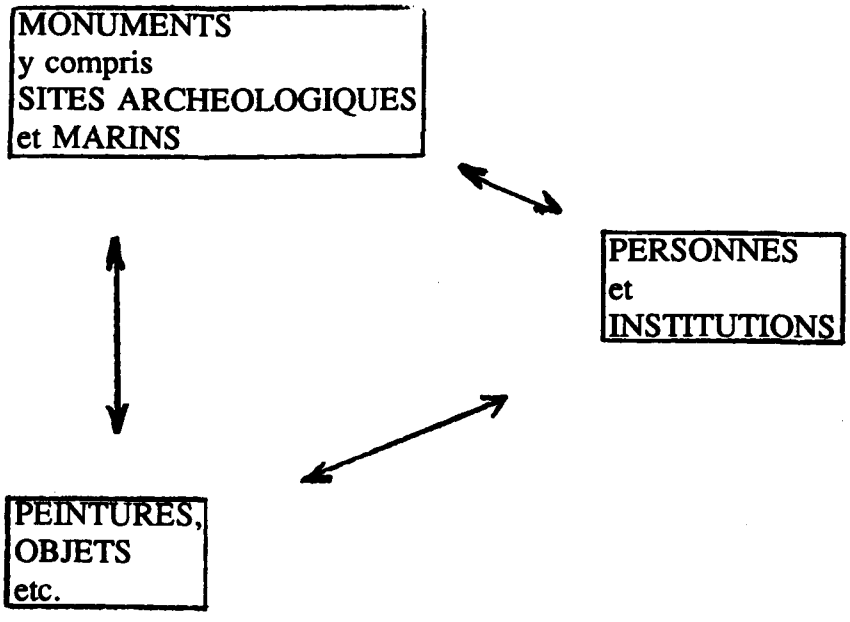

6. PROJET DE FICHIER "MONUMENTS"

i. DONNEES CENTRALES

0. Nom simplifié du monument

1. Numéros

1.1. Numéros des sites et bâtiments. Numéro d'identification unique pour sites et bâtiments, permettant à l'enregistreur de distinguer entre un bâtiment individuel et un groupe de bâtiments dans un complexe ou un secteur. On pourrait ainsi "extraire" les bâtiments d'un groupe historiquement important, soit individuellement, soit comme élément d'un groupement plus large. Dans le cas de la chapelle Ste Anne, par exemple, qui fait partie du Fort St Elme, il serait souhaitable de pouvoir interroger le système soit pour la chapelle, soit pour le fort. Ainsi, le fort pourrait être le site n° 200, la chapelle, le no 1, et ainsi de suite pour les autres bâtiments importance faisant partie du fort:

par ex.	Fort	200	
	Chapelle	200/01	
	Baraquements	200/02	etc.

1.2. On a besoin d'un numéro aux fins de correspondance avec des systèmes antérieurs. Ce numéro combine le nom de la ville ou du village avec le numéro d e chaque monument, par exemple MAK 001.

1.3. Types de numéro: protection, situation, autres. Cette caractérisation aide à l'extraction.

1.4. Numéro ou référence de protection. On pourra en avoir besoin à l'avenir, selon l e mode d'administration du système de protection.

2. Information géographique

2.1. Numéros de fiches cartographiques, selon listes actuelles pour les diverses zones. Ils doivent pouvoir être répétés afin de s'appliquer à des éléments linéaires tels que les fortifications.

2.2. Renvoi au système d'information géographique en cours d'élaboration.

3. Situation

3.1. Ile
Ville ou village
District ou commune

4. **Adresse**

4.1. Localité ou secteur, le cas échéant, dans les grandes villes.

4.2. Route ou rue.

4.3. Nom du monument. Il peut être répété en tête de la fiche d'entrée pour faciliter l'indexage manuel et la référence.

4.4. Numéro du bâtiment dans la rue.

4.5. Groupe de numéros, par exemple dans le cas d'une rangée de bâtiments.

Il faudrait déterminer lesquelles de ces zones devraient être doublées pour permettre une extraction par les noms tant maltais qu'anglais. La rue, par exemple pourrait être "South Street" ou "Triq nofs-in-nhar; le nom pourrait être "Auberge de Provence" ou "Museum of Archaeology".

5. **Protection**

5.1. Classe de protection; 1, 2 ou 3.

5.2. Date d'entrée sur la liste.

5.3. Autre protection, le cas échéant; par exemple, secteur protégé.

5.4. Protection recommandée.

6. **Type de bâtiment**

6.1. Type initial du bâtiment; par exemple, fort.

6.2. Type actuel du bâtiment; par exemple, centre de recherche en pisciculture.

6.3. Catégorie du bâtiment; par exemple, militaire. La catégorie doit se rapporter au type initial du bâtiment. On pourrait employer le système de classement en usage, quelques nouvelles subdivisions étant recommandées:
religieux
militaire
public
sanitaire
éducatif
culturel
domestique
industriel
agricole.

Ces éléments peuvent déjà être codés sur une formule et ne demander qu'à être cochés. Un bâtiment peut appartenir à plusieurs catégories. Pour assurer la cohérence terminologique, il est souhaitable d'établir un glossaire, définissant par exemple tous les types associés au "militaire".

7. **Date**

7.1. Première date ou date absolue; par exemple 1740

7.2. Dernière date; par exemple 1760.

7.3. Date(s) ultérieure(s).

C'est un aspect complexe. Pour faciliter l'extraction, toutes les dates doivent être exprimées sous forme numérique, en tant que date unique ou que fourchette de dates. Un bâtiment érigé au milieu du 18e siècle peut être cité par différents auteurs comme milieu 18e, vers 1740 ou 1745-52. La décision à prendre doit rendre compte de cette incertitude. Une fourchette de 1740-60 assurerait l'extraction. Si l'on découvre, dans cet exemple, que le bâtiment a certainement été érigé en 1740, on n'aura besoin que de la zone 7.1.

Pour les bâtiments construits en des phases multiples, on recommande d'autres zones pour distinguer les dates ultérieures des initiales (7.3.). On peut se rappeler que, si les dates ultérieures se rapportent à divers matériaux, fonctions, ou personnes qu'il importe de citer, il pourra être souhaitable d'introduire une formule distincte, liée aux autres par un numéro commun (voir 1.1.). Selon l'exemple déjà donné, les baraquements édifiés en deux phases, au fort St Elme, pourraient ainsi devenir 200/02/1 et 200/02/2.

8. **Matériaux**

8.1. Les principaux matériaux utilisés dans la construction doivent être énumérés.

9. **Personnes ou événements en cause.**

9.1. Nom(s) des personnes et institutions; par exemple Carapecchia. Cette mention doit renvoyer au fichier personnel.

9.2. Rôle d'une (ou des) personne(s); par exemple l'architecte.

Si l'on mentionne personnes et rôles, on pourra définir les rapports entre un individu et un bâtiment et extraire une information sur l'ensemble des architectes, par exemple les noms de tous les architectes connus pour avoir travaillé à La Valette au début du 18e siècle. Voir également fichier personnel, infra.

9.3. Evénements corrélatifs (permettant un renvoi, par exemple, au Département de l'information ou aux fichiers archéologiques pour les fouilles connexes).

10. **Etat physique**

10.1. Monuments démolis, en ruines ou restaurés.

10.2. Etat général. Tel qu'il apparaît actuellement sur les fiches de données, cet aspect est plutôt imprécis, car il parle à la fois de l'humidité et de parties de la structure; il serait peut-être préférable de le placer dans une zone séparée.

ii. DONNEES SUPPLEMENTAIRES

L'information suivante, en plus des données centrales, est également souhaitable à Malte.

11. **Documentation corrélative.**

11.1. Références photographiques: numéro(s) de films
numéro(s) de négatifs

11.2. Photographies conservées ailleurs, par exemple par le Département de l'information; on indiquera s'il s'agit de photos terrestres ou aériennes, et l'on précisera la date, car le sujet et la date sont les principaux auxiliaires de la recherche.

11.3. Photogrammétrie; numéros de référence, situation.

11.4. Existence de: dessins métrés
mentions historiques.

11.5. Renvoi à des sources documentaires, par exemple archives de la Bibliothèque nationale relatives aux chevaliers de St Jean, ou procès-verbaux judiciaires antérieurs à 1900 et conservés à Mdina.

11.6. Information bibliographique. La ou les principale(s) source(s), pour les monuments, doivent être énumérées, le patronyme de l'auteur précédant ses initiales, afin de faciliter l'extraction alphabétique, par exemple Ellul, Michael, Fort St Elme, Malte, La Valette, 1988. Ce doit être là une zone répétitive permettant des entrées multiples dans la base de données.

12. **Propriété du monument.**

13. **Description libre**

13.1. Description

13.2. Histoire architecturale

13.3. Observations.

14. **Nom du rédacteur et date**
Nom du vérificateur et date.

iii. DONNEES DE GESTION

A l'exception éventuelle des points 5.4., 10.2., 12 et 13.3., toutes les zones d'information précitées peuvent être considérées comme propres à être communiquées au public. Si un système informatisé était mis à la disposition du public, ces zones ne devraient être accessibles qu'aux lecteurs possédant un mot de passe approprié. Les autres éléments d'information non publics qu'il serait souhaitable de trouver dans un système informatisé - bien qu'ils n'apparaissent pas sur l'actuelle fiche d'acquisition des données - seraient les suivants:

15. **Historique de la planification**

15.1. Affectation du monument

15.2. Appréciation du risque

15.3. Numéro(s) de référence et date(s) de la (des) demande(s).

15.4. Démolition ou modification envisagée

15.5. Décision sur la proposition

15.6. Subvention demandée, accordée

15.7. Conditions de la subvention

15.8. Observations

15.9. Situation de la documentation de planification et numéros de référence; par exemple, fichiers sur les anciennes demandes, numéro du microfilm des plans.

15.10. Intérêts d'autres ministères ou offices; par exemple, Département de l'information pour les événements corrélatifs.

7. PROJETS DE FICHIERS PATRIMONIAUX CONNEXES

i. SITES ARCHEOLOGIQUES

0. Nom simplifié du monument; exemple, tombeau de Xemxija 5.

1. **Numéros.**

1.1. Numéro du site

1.2. Numéro linéaire pour les sites enregistrés comme objets linéaires.

1.3. Numéros de renvoi à d'autres fichiers patrimoniaux contenant une documentation corrélative.

2. **Information géographique.**

2.1. Numéros de fiches cartographiques.

2.2. Renvoi au système d'information géographique en cours d'élaboration.

3. **Situation**

3.1. Ile
Ville ou village

4. **Nom du monument**

On peut le répéter sous forme simplifiée en tête de la fiche, pour faciliter l'indexage manuel et la référence.

5. **Protection.**

5.1. Classe de protection, le cas échéant.

5.2. Date de classement.

5.3. Protection recommandée.

6. **Type de site; par exemple, tombeau.**

Il est souhaitable d'établir un glossaire pour assurer la cohérence terminologique.

7. **Date**

7.1. Epoque; par exemple, Mgarr.

7.2. Première date; par exemple 3800 av. JC

7.3. Dernière date; par exemple 3600 av. JC

8. **Superficie (en hectares)**

9. **Hauteur (en mètres)**

10. **Etat**

11. **Détail des fouilles**

11.1. Fouillé par:

11.2. Auspices:

11.3. Années:

11.4. Financement:

11.5. Gestion et contraintes des fouilles; particulièrement nécessaire pour les projets communs avec des universités ou organismes non maltais.

12. **Information d'archives**

12.1. Références photographiques

12.2. Photographies conservées ailleurs

12.3. Photogrammétrie

12.4. Existence de rapports et dessins de métrage.

12.5. Renvoi à d'autres sources documentaires, à Malte et à l'étranger.

12.6. Information bibliographique. Sources principales; par exemple, Bonanno, Antoine, Malta, An Archaeological Paradise, La Valette, 1987.

13. **Découvertes**

13.1. Type

13.2. Epoque

13.3. Situation; par exemple, Musée archéologique

13.4. Numéro de renvoi au dépôt

13.5. Bibliographie

14. **Description libre**

14.1. Description

14.2. Histoire archéologique

14.3. Observations

15. **Historique de la planification**

15.1. Affectation du sol

15.2. Appréciation du risque

16. **Nom du rédacteur et date**

ii. SITES MARINS

1. **Numéros**

1.1. Numéro du site

1.2. Numéro linéaire

1.3. Numéros de renvoi à d'autres fichiers patrimoniaux contenant une documentation connexe; par exemple, fichier des sites archéologiques.

2. **Information géographique**

2.1. Numéros de fiche cartographique

2.2. Numéros de carte

2.3. Profondeur

3. **Nom du site**

4. **Nom de l'autorité, c'est-à-dire l'autorité locale ou portuaire chargée du site.**

5. **Type de site**

6. **Epoque du site**

7. **Etat du site (végétation etc.)**

8. **Détail des fouilles, selon le fichier des sites archéologiques.**

9. **Menaces contre le site et servitudes**

10. **Identité du vaisseau**

10.1. Nom du vaisseau

10.2. Propulsion

10.3. Construction

10.4. Fonction

10.5. Classe

10.6. Propriétaire

10.7. Sauveteur

10.8. Tonnage

10.9. Longueur

10.10. Margeur

10.11. Tirant d'eau

10.12. Nombre de ponts

10.13. Nombre de mâts

10.14. Construction de la coque

10.15. Constructeur

10.16. Description; autres détails dans la zone de description libre.

11. **Voyage**

11.1. Date de perte

11.2. Venant de

11.3. Allant à

11.4. Chargement

11.5. Capitaine ou patron

11.6. Armateur

11.7. Acte de nationalité

12. **Observations**

13. **Nom du rédacteur et date**

iii. PEINTURES, SCULPTURES, ARTS DECORATIFS ET OBJETS DE MUSEE

1. **Numéros**

1.1. Numéro de référence dans le dépôt, pouvant être lié à la date d'entrée.

1.2. Numéro de renvoi aux systèmes antérieurs

1.3. Numéro de renvoi à d'autres fichiers patrimoniaux, par exemple, pour les peintures in situ, telles que la Décollation de Saint Jean-Baptiste par Le Caravage, ou pour les peintures associées à d'autres ouvrages, comme la vue de l'Eglise conventuelle de Saint Jean par un anonyme du milieu du XVIIe siècle, au Musée des Beaux-arts, qui comporte un renvoi à l'Eglise conventuelle de Saint Jean de La Valette, dans le fichier monument.

2. **Situation**

2.1. Nom du bâtiment ou dépôt; par exemple, Musée des Beaux-arts.

2.2.

Ile	- Malte
Ville ou village	- La Valette
Route ou rue	- South street
Numéro	-

3. **Identification du dépôt**

3.1. Unité administrative au sein du dépôt; par exemple, "tableaux de maîtres".

3.2. Nom de la collection; par exemple legs du Comte Saverio Marchese.

4. **Identification de l'objet**

4.1. Classe; par exemple, peinture.
Type; par exemple, portrait.

4.2. Titre; par exemple, Le grand-maître Pinto.

4.3. Auteur, c'est-à-dire artiste, sculpteur etc., en indiquant d'abord le patronyme pour faciliter la recherche; par exemple, de Favray, Antoine (renvoi au fichier personnel).

4.4. Rôle de l'auteur - artiste

On établira une liste des termes acceptés pour la classe, le type, l'auteur et le rôle, afin de faciliter l'extraction.

4.5. Pays d'origine.

4.6. Date d'exécution; la première date ou la date absolue indiquant le moment exact si celui-ci est connu; la dernière date marque la limite d'une fourchette. Le portrait de Pinto peut être daté de 1741) et un symbole.

4.7. Epoque. On peut indiquer une époque historique sans qu'aucune précision ne soit possible. C'est le cas par exemple de la sculpture dite La dame endormie, de l'époque Safieni.

4.8. Date descriptive: on ajoute des éléments d'incertitude ou d'autres indications; par exemple, "peut-être 18e siècle" ou "1761; révisé 1771-72".

4.9. Note descriptive. On peut la répartir en des zones distinctes pour faciliter l'extraction; mais pour remplacer cette dispersion des possibilités, on propose une catégorie "description libre" complétant la description de classe mentionnée sous 4.1.. Celle-ci peut couvrir les matériaux, le style, l'ornementation (pour les meubles), la technique, les moyens, la dimension et le support; indiquer si l'ouvrage est signé et daté (peintures et dessins); encore matériaux et techniques, pour la sculpture; mentionner les inscriptions, matériaux, utilisation etc., pour les objets de musée. La zone peut aussi être utilisée pour résumer ce qu'on connaît de l'objet, expliquer ou commenter l'information trouvée ailleurs dans le dossier, comme les anciennes attributions ou des identifications différentes des sujets. On peut aussi citer d'autres noms de personnes associées à l'objet, avec renvoi au fichier personnel.

4.10. Evénement associé.

4.11. Date de l'événement.

Ce sont des points particulièrement importants à Malte, car les fichiers du Département de l'information sont catalogués par sujets, événements et dates.

4.12. Provenance. On notera la succession de propriété, avec les dates connues.

4.13. Mode d'acquisition; par exemple, legs, achat, transfert.

4.14. Date d'acquisition.

4.15. Indication de la source. Nom du donateur, du vendeur, etc; renvoi au fichier personnel.

4.16. Prix payé.

4.17. Bibliographie: publications, catalogues d'exposition; par exemple, Buhagiar, Mario, The Iconography of the Maltese Islands 1400-1900: Painting, La Valette, 1987.

5. **Documentation interne**, non destinée au public. Tout en texte suivi, sauf besoin différent.

5.1. Situation. Outre la situation permanente, indication du mouvement des tableaux, par exemple pour une exposition ou pour une restauration.

5.2. Historique des prêts. Registre des expositions etc.

5.3. Etat. Besoin éventuel de restauration ou de soins particuliers.

5.4. Sources. Les sources d'information utilisées mais non citées dans la bibliographie.

5.5. Mention d'origine. Indication-type ou mention exigée par l'institution en cas de prêt d'un objet.

5.6. Restrictions. Noter toute restriction à l'accès à l'objet ou à sa circulation.

5.7. Reproduction. Liste des reproductions disponibles, y compris négatifs de photographies qu'on peut obtenir par l'intermédiaire du dépôt ou d'archives photographiques commerciales.

5.8. Note: Nom(s) du (des) catalogueur(s)
Date d'entrée
Problèmes en suspens.

iv. FICHIER PERSONNEL

Il peut recevoir les noms de toute personne associée au monument ou à l'objet, par exemple architecte, artiste, auteur, donateur.

1. **Nom de la personne**; par exemple, de Favray, Antoine. Cette zone doit se répéter pour permettre les variantes d'épellation, l'une d'elles étant cependant préférée.

2. **Nom d'exposition**. Le nom de la personne dans l'ordre naturel, qui peut être utile si l'on envisage la production de catalogues par ordinateur; exemple: Antoine de Favray.

3. **Rôle**; par exemple artiste.

4. **Dates**; par exemple 1706-1798.

5. **Biographie**. Brève biographie en texte suivi, par exemple:

Né à Bagnolet, près Paris; peut-être associé à l'atelier de Jean-François de Troy. A passé six ans à Rome avant de se rendre à Malte en 1744, peut-être à l'invitation du Cavaliere Giuseppe Isidoro Marchese. Eut un grand succès dans son association étroite avec les chevaliers de Saint Jean, peignant plusieurs portraits de dignitaires de l'Ordre. Passa plusieurs années dans l'Empire ottoman avant de revenir à Malte, où il mourut.

6. **Correspondances**. Renvoyer aux fichiers patrimoniaux corrélés, pour indication de la situation de tableaux dans les dépôts ou monuments , et d'activités (par exemple, construction, décision de planification).

7. **Adresses** des donateurs, vendeurs etc de peintures ou objets.

8. **Nom(s)** du (des) catalogueur(s); date d'entrée.

v. FICHIER INSTITUTIONS

1. **Nom de l'institution**; accompagné d'un bref historique; par exemple, des Chevaliers de Saint Jean de Malte.

2. Date - Epoque de l'existence de l'institution.

3. Rôles de l'institution: rôle ou rôles joué(s) par celle-ci; par exemple, ordre monastique.

4. Historique de l'institution (résumé).

5. Correspondances: renvoyer aux monuments ou dépôts d'autres fichiers patrimoniaux; par exemple, fichier monuments pour les Auberges des chevalier, fichier tableaux pour les portraits des grands maîtres, fichier activités (par exemple, construction, décision de planification) et fichier personnel.

ANNEXE I

FICHE ACTUELLE D'ACQUISITION DE DONNEES

PLANNING SERVICES DIVISION
PROTECTIVE INVENTORY OF THE MALTESE CULTURAL HERITAGE
DATA CAPTURE SHEET

PD/CON/F3/91
Date: 13th March 1991

Location: MARSAXLOKK	Category: URBAN
Eastings:	Northings:
SS No 1: 5865	SS No 3:
SS No 2:	SS No 4:
Date: August 1968	
Neg. No: 01, 02, 08, 09, 11	Film No: 116
Present Utilization: Fish farming Research Centre	
Existing Protection: Antiquities Protection Act Chap. 54 of the Laws of Malta 1984 edition	
Proposed Protection: See Comments	

Site Description (Address): TRIQ IL-QAJJENZA: Fort St. Lucian
Period: Early 17th Century and later

Ref. No.: MAK 001

Description:

Massively built coastal fort which commands the entrance to Marsaxlokk Bay. Square, robust in shape it rises above a wide ditch and appears to have had a drawbridge and portcullis. Its strongly battered base rises to a bold torus moulding upon which are constructed the four corner towers between which the sloping curtain walls cant back and rise to the same height. On the seaward side are stone casemated gun positions built in the mid-19th century.

Comments:

The fort is in good state of preservation and is well looked after but the surrounding grounds are unkempt and littered by rubbish. With a little bit of sensitive treatment and gardening the site can be turned into a major attraction.

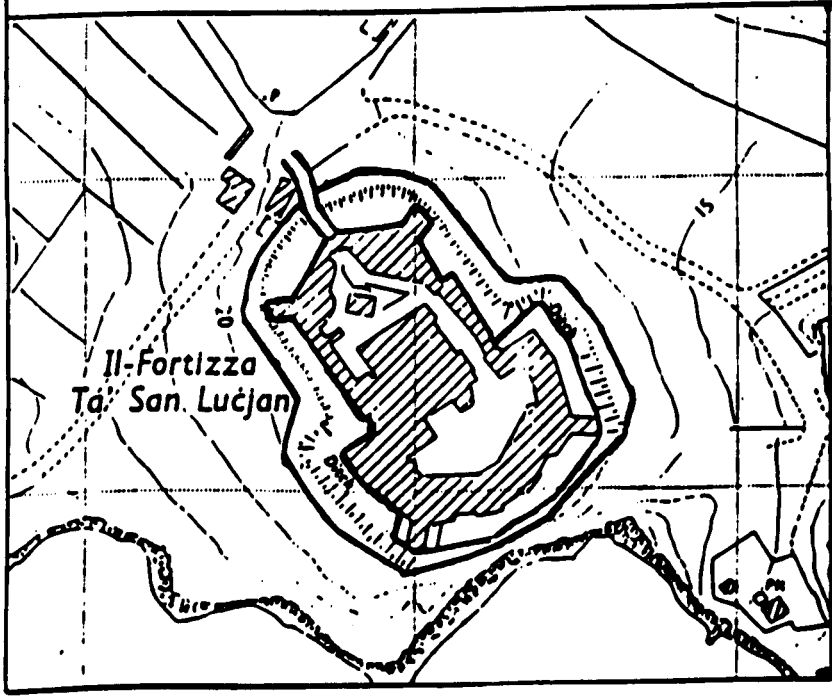

Architectural History

The Fort was built in 1610 as part of the important coast defence programme of Grand Master Alof de Wignacourt (1601 - 1622). Its architect is traditionally said to have been Vittorio Cassar but there is no absolute certainty about this. Its fortifications were improved in 1795 when the fort was renamed Fort Ruhan. More important works were undertaken in the early British period when the old semi-circular battery in front of the knights' tower was replaced by stone casemated gun positions housing muzzle-loaded guns which fired through iron embrasures.

	Dampness	Roof	Interior	Main Fabric
A-Satisfactory	x			x
B-Bad				
C-Poor				

Degree of Protection 1

Compiled by Marie Buhagiar **Date** 16·IV·1991

Checked by Marie Buhagiar **Date** 11·VI·1991

Legal Data Government property administered by the University of Malta.

Basic Bibliography

Alison Hopper, The Fortification of Malta by the Order of St John, Edinburgh 1979, 105-8 et passim

ANNEXE II

PROPOSITION DE FICHE D'ACQUISITION DE DONNEES

DIVISION DES SERVICES DE PLANIFICATION

FICHE D'ACQUISITION DE DONNEES

MONUMENTS

0	Séminaire épiscopal, Mdina				
1.1	150	1.2	MDA 005	1.3	
1.4	252/Musée des Beaux-arts; 161/Musée archéologique				
2.1	-	2.2	-		
3.1	Malte	4.1	-		
	Mdina	4.2	Place St Paul		
		4.3	Séminaire épiscopal		
		4.4	-		
		4.5	-		
5.1	1	5.2	24-6-1970	5.3	CA
5.4	-				
6.1	Séminaire	6.2	Musée	6.3	Religieux
7.1	1733	7.2	-	7.3	-
8.1	Pierre				
9.1	Belli, Andrea	9.2	Architecte		
9.3	-				
10.1	-	10.2	-		
11.1	144/15-24	11.2	Antenne, Département de l'information, 1976		
11.3	-	11.4	Dessins conservés au Musée archéologique		

11.5 Archives sur les lieux

11.6 Mahoney, Leonard, A History of Maltese Architecture, Zabbar, 1988
Hughes, Quentin, The Building of Malta, 1530-1795, Londres, 1967

12 -

13.1 Remarquable palais baroque sur deux niveaux et fondations, avec façade à cinq baies, dont la centrale est concave, les angles du bâtiment étant arrondis. Articulé par des pilastres doriques et ioniques surimposés; fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage à encadremé auriculer, celles de l'étage à fronteau ouvert; balcon central soutenu par des atlantes. Plan profond avec cour intérieure.

13.2 Traditionnellement attribué à Barbara (voir Lija, Eglise paroissiale), mais construit après sa mort. Attribuable à Andrea Belli, qui avait étudié en Italie et connaissait bien les possibilités de perspective du baroque tardif. Le bâtiment a été peu modifié.

13.3 En bon état de conservation et bien entretenu. Les lézardes de la façade ne sont pas récentes.

14 JB. Mars 1992

Sales agents for publications of the Council of Europe
Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

AUSTRALIA / AUSTRALIE
Hunter Publications, 58A, Gipps Street
AUS-3066 COLLINGWOOD, Victoria

AUSTRIA / AUTRICHE
Gerold und Co., Graben 31
A-1011 VIENNA 1

BELGIUM / BELGIQUE
La Librairie européenne SA
244, rue de la Loi, B-1040 BRUSSELS

CANADA
Renouf Publishing Company Limited
1294 Algoma Road
CDN-OTTAWA ONT K1B 3W8

CYPRUS / CHYPRE
MAM
The House of the Cyprus Book
PO Box 1722, CY-NICOSIA

DENMARK / DANEMARK
Munksgaard
Book and Subscription Service
PO Box 2148
DK-1016 COPENHAGEN K

FINLAND / FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, PO Box 218
SF-00381 HELSINKI

GERMANY / ALLEMAGNE
Verlag Dr. Hans Heger
Herderstraße 56
Postfach 20 13 63, D-5300 BONN

GREECE / GRÈCE
Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9, GR-ATHENS 106 78

ICELAND / ISLANDE
Bókabúd Máls og menningar
Laugavegi 18, IS-REYKJAVIK 101

IRELAND / IRLANDE
Government Stationery Office
Publications Section
Bishop Street, IRL-DUBLIN 8

ITALY / ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria, 1/1
Casella Postale 552, I-50125 FLORENCE

LUXEMBOURG
Librairie Bourbon
(Imprimerie Saint-Paul)
11, rue Bourbon
L-1249 LUXEMBOURG

MALAYSIA / MALAISIE
Library Building
University of Malaya
PO Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 KUALA LUMPUR

NETHERLANDS / PAYS-BAS
InOr-publikaties, PO Box 202
NL-7480 AE HAAKSBERGEN

SDU Staatsdrukkerij/Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
NL-2500 EA DEN HAAG

NEW ZEALAND / NOUVELLE-ZÉLANDE
GP Publications Ltd
33 The Esplanade, PO Box 33-900, Petone
NZ-WELLINGTON

NORWAY / NORVÈGE
Akademika, A/S Universitetsbokhandel
PO Box 84, Blindern
N-0314 OSLO

PAKISTAN
Tayyab MS Commercial Services
PO Box 16006, A-2/3, Usman Ghani Road
Manzoor Colony, PAK-KARACHI-44

PORTUGAL
Livraria Portugal, Rua do Carmo, 70
P-1200 LISBON

SPAIN / ESPAGNE
Mundi-Prensa Libros SA
Castelló 37, E-28001 MADRID

Librería Internacional Aedos
Consejo de Ciento, 391
E-08009 BARCELONA

Llibreria de la Generalitat
Rambla dels Estudis, 118
E-08002 BARCELONA

Llibreria de la Generalitat de Catalunya
Gran Via Jaume I, 38, E-17001 GIRONA

SWEDEN / SUÈDE
Aktiebolaget CE Fritzes
Regeringsgatan 12, Box 163 56
S-10327 STOCKHOLM

SWITZERLAND / SUISSE
Buchhandlung Heinimann & Co.
Kirchgasse 17, CH-8001 ZURICH

Librairie Payot,
30, rue des Côtes-de-Montbenon
CP 3212 CH-1002 LAUSANNE

TAIWAN — HONG KONG
SINGAPORE / SINGAPOUR
Mappamundi Taiwan
7 Fl. 258, Nanking E. Rd.
Sec. 3 Taipei, TAIWAN ROC

TURKEY / TURQUIE
Librairie Haset Kitapevi AS
469, Istiklâl Caddesi
Beyoglu, TR-ISTANBUL

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI
HMSO, Agency Section
51 Nine Elms Lane
GB-LONDON SW8 5DR

UNITED STATES and CANADA /
ÉTATS-UNIS et CANADA
Manhattan Publishing Company
1 Croton Point Avenue, PO Box 650
CROTON, NY 10520

STRASBOURG
Librairie internationale Kléber
1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG

Librairie des Facultés
2-12, rue de Rome
F-67000 STRASBOURG

I 25 880

Le présent rapport a été établi après une mission effectuée à Malte en novembre 1991 à la demande des autorités maltaises. L'étude des aspects particuliers liés à l'établissement d'un centre informatique de documentation sur le patrimoine architectural a été confiée par le Comité du patrimoine culturel du Conseil de l'Europe à l'expert John Bold, de la Royal Commission on Historical Monuments d'Angleterre.

Cette étude a révélé, pour Malte, l'opportunité de créer une base de données unifiée sur le patrimoine, couvrant non seulement les bâtiments et sites, mais aussi les biens mobiliers, peintures, sculptures et pièces de musée. Les intérêts des autorités chargées de la conservation de ces ressources culturelles sont presque inextricablement liés, ou apparaissent certainement tels aux profanes, ce qui rend la création d'une base de données intégrée particulièrement utile aux fins de gestion et d'information.

Les éditions du Conseil de l'Europe

ISBN 92-871-2138-9